

MEXIQUE - « Politique migratoire humanitaire, légale et ordonnée »

Genaro Rodríguez Navarrete

lundi 28 janvier 2019, mis en ligne par [Françoise Couëdel](#)

Jeudi 17 janvier 2019.

- « *Il ne sera pas permis de “claquer la porte”.* »
- « *Il n’y aura pas de crise sur la frontière nord.* »

Le gouvernement du Mexique a fait connaître les grandes lignes de sa politique migratoire. La nouvelle stratégie a comme principe fondamental le respect des droits humains des personnes en transit dans le pays. Il s’agit, sans nul doute, de donner une réponse officielle aux caravanes de migrants venant d’Amérique centrale en quête du rêve américain.

Selon les chiffres officiels, au cours de l’année 2018, plus de 300 000 migrants sont entrés sur le territoire mexicain en provenance du Guatemala, du Salvador et du Honduras (pour les seules caravanes d’octobre ils étaient environ 10 000). La grande majorité sans aucun document d’identité.

On a estimé aussi que 80% des migrants qui passent par le territoire du Mexique ont pour seul objectif d’atteindre les États-Unis. Les autres viennent dans le but d’être résidents temporaires ou permanents dans le pays.

À la frontière sud du Mexique, les autorités migratoires comptent 12 postes de contrôle. Mais elles ont recensé aussi 370 points de passage illégaux. Le gouvernement envisage d’installer plus de délégations et de renforcer la surveillance tout le long de la ligne frontalière.

À cet effet, les personnes qui désireront entrer dans le pays devront remplir un formulaire de demande, avec leurs données personnelles et déclarer sous serment.

À cette demande il faudra joindre une identification officielle.

Les autorités recueilleront également les données personnelles, les empreintes digitales et une photographie des intéressés. Cela est conforme aux protocoles internationaux.

Il est prévu que ceux qui refuseront de remplir les formalités d’enregistrement et de donner les informations demandées ne pourront pas entrer au Mexique. Ils seront reconduits vers leur pays d’origine ou au point de passage frontalier par lequel ils ont entrés.

Dans le cas où ils auront rempli les formalités d’entrée, l’autorité mexicaine s’engage à donner une réponse de façon immédiate ou dans un délai qui n’excède pas les 72 heures.

Les personnes acceptées entreront dans le pays en qualité de résidents temporaires avec un permis de travail, de demandeurs de statut de réfugiés, de travailleurs frontaliers, de visiteurs pour raisons humanitaires, de visiteurs régionaux ou de personnes en transit vers un autre pays.

L’accès à des auberges pour un hébergement temporaire, sûr et digne sera facilité aux personnes en

transit. Elles seront informées de l'obligation de respecter les lois mexicaines et, avec l'appui d'organismes internationaux, elles bénéficieront d'une aide pour les démarches à effectuer auprès des autorités migratoires des États-Unis.

D'autre part, les personnes qui ont l'intention de résider dans le pays bénéficieront d'informations et des facilités nécessaires, jusqu'à ce que soit fixé leur lieu de résidence.

Ces dispositions ont été communiquées dans le cadre de la XXX^e Conférence des ambassadeurs et des consuls qui s'est tenue à México du 7 au 11 janvier 2019.

Ces mesures visent à respecter les critères du Pacte global pour une migration sûre, ordonnée et régulière, signé par le Mexique à Marrakech, au Maroc, lors de la réunion de décembre dernier.

Il s'agit d'orientations qui ne considèrent pas les migrants comme des délinquants, ni une menace pour la sécurité nationale, mais comme des personnes qui fuient la pauvreté, l'insécurité et les désastres naturels.

La stratégie exige de conjuguer les efforts et le dialogue permanent entre les gouvernements d'origine et les pays de destination des flux migratoires, ainsi que l'intervention d'entités multilatérales comme l'Organisation des Nations unies.

Pour sa politique migratoire le président Andrés Manuel López Obrador prétend adopter une position cohérente entre les exigences des nationaux qui émigrent vers d'autres pays - principalement vers les États-Unis - et le traitement des étrangers qui se déplacent sur le territoire mexicain.

À ce propos, Alejandro Encinas Rodríguez, sous-secrétaire aux droits humains, migration et population du Secrétariat du gouvernement (ministère de l'intérieur), a précisé que la frontière sud ne sera pas militarisée mais qu'il ne sera pas permis non plus de « claquer la porte ». « Les droits humains, la liberté de mouvement des migrants seront respectés et nous nous efforcerons d'avoir une migration régulée, ordonnée et sûre » a-t-il précisé. « Nous voulons que les personnes entrent et s'enregistrent et nous contrôlerons la situation migratoire que chacune d'entre elles obtiendra ou exigera », a-t-il ajouté. En outre, après avoir reconnu que ce qui, pour l'instant, est la préoccupation principale est « un phénomène migratoire important », il a rejeté l'hypothèse d'« une crise sur la frontière nord ».

Traduction française de **Françoise Couëdel**.

Texte original (espagnol) : <https://www.alainet.org/es/articulo/197616>.